

Objet : Débat des Orientations Budgétaires 2006

Monsieur le Président expose au Comité Syndical les Orientations Budgétaires du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc & Vignobles pour l'année 2006.

Les orientations que le Pays donnera à sa politique en 2006 et sur les années suivantes, répondent des facteurs suivants :

- la charte de développement, qui se décline dans le Contrat de Pays et dans son avenant 2006, en réponse aux besoins issus du territoire ;
- la mise en cohérence des politiques territoriales de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département, dans la perspective de contractualisations futures : Contrat de Pays 2007-2013, programmes européens de développement 2007-2013 ;
- la progressive montée en charge opérationnelle du Syndicat Mixte du Pays, en tant qu'outil de développement, d'ingénierie et d'assistance technique, administrative et financière,
- la capacité financière des partenaires territoriaux du Contrat de Pays à s'inscrire dans cette dynamique de développement.

Orientations 2006

Le Comité Syndical du Pays pourrait se fixer, pour cette première année d'exercice, trois grandes orientations visant à asseoir son action territoriale :

- mettre en œuvre, à l'échelle du Pays, les outils d'intervention indispensables, au service d'une politique territorialisée ;
- initier, au niveau local, mais dans une cohérence territoriale globale à l'échelle du Pays, les missions d'ingénierie et d'assistance technique du Syndicat Mixte ;
- mettre en place les nécessaires éléments d'information et de communication du pays, sur ses missions et son action, tant en termes d'information interne que de communication externe.

I – LE PAYS, MOTEUR D'UNE POLITIQUE TERRITORIALE GLOBALE

La Charte de Développement du pays Haut Languedoc et Vignobles, déclinée dans le Contrat de Pays, met en avant les quatre enjeux majeurs suivants :

- Assurer la meilleure qualité de vie possible à l'ensemble de la population,
- Soutenir l'activité économique et le développement des compétences au service de l'emploi
- Contribuer à la préservation et à l'amélioration de l'environnement naturel et patrimonial,
- Développer et professionnaliser le tourisme.

Contenu de l'action 2006

Il s'agit en premier lieu de préparer au mieux la prochaine génération des contrats de Pays, à partir de 2007, par la définition d'un plan d'actions pluri-annuel, à partir d'études préalables spécifiques pour des actions futures :

- dimensionner une politique globale de l'habitat, dans le cadre d'une étude (PLH) pour un passage à l'opérationnel fin 2006 ou début 2007 ;
- définir un schéma territorial d'usage des technologies d'information et de la communication, à l'échelle du Pays, mettant en cohérence les différentes initiatives locales et départementales menées sur le territoire (cyberbases et LAM) ;
- arrêter un schéma territorial de développement touristique du Pays, associant les deux destinations touristiques inscrites au schéma départemental «Destination Haut Languedoc» et «Destination Vignobles» ;
- réaliser un état des lieux des services et des équipements à la personne permettant de coordonner les politiques locales et départementales
- créer un dispositif de soutien au développement économique, à l'appui des entreprises et des porteurs de projets;
- initier une action au service de l'emploi, en portant un effort particulier sur la pluriactivité en milieu rural ;
- apporter des outils en vue d'améliorer l'environnement naturel et patrimonial (inventaire, étude écopatrimoine, étude charte paysagère)

Il convient également d'intensifier et d'étendre, à l'échelle du Pays, les actions structurantes menées sur des périmètres infra-Pays :

- l'action culturelle
- la structuration et communication touristique ;

Enfin, le Pays se doit de poursuivre les actions pluri-annuelles engagées sur le territoire, notamment par les chartes intercommunales, et qui font l'objet d'un transfert au Syndicat Mixte de Pays :

- animation générale du programme Leader +,
- coordination d'opérations programmées (ARTÉCOOP, festivals de pays, balades vigneronnes....) ;

L'ensemble de ces actions représente un coût prévisionnel global de l'ordre de 835 000 € d'opérations en maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

II – LE PAYS, OUTIL D'INGENIERIE ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE

Au delà de l'action d'entraînement du Pays, impulseur de développement, il s'agit là de reprendre l'action de proximité en accompagnement du développement local menée depuis plus de vingt ans par les Chartes intercommunales de Développement et d'Aménagement, auxquelles le Pays va se substituer début 2006.

Le contenu de cette action porte sur l'appui en ingénierie, en assistance technique, administrative et financière auprès des acteurs locaux, porteurs de projet tant publics (communes et communautés de communes) que privés (associations locales, groupements professionnels, ...).

Cette mission représente globalement un coût prévisionnel de l'ordre de 870 000 € de dépenses de fonctionnement, comprenant :

- les charges de personnel, pour 720 000 €,
- les services extérieurs et autres charges, pour approximativement 150 000 €.

III – LE PAYS ET SA COMMUNICATION

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles doit, dès sa mise en place opérationnelle, assurer une communication permanente auprès :

- de son réseau de partenaires au sein du Syndicat Mixte ;
- de la population et des acteurs locaux
- à l'extérieur, en matière de communication institutionnelle et promotionnelle.

La création d'un site Internet, d'un Intranet, la publication d'une lettre du Pays, la conduite d'actions de communication sont estimées globalement à un coût de l'ordre de 75 000 €.

En conséquence, je vous propose de vous prononcer sur les orientations budgétaires suivantes :

• En dépenses

- Mettre en œuvre les actions structurantes du Pays, dans les domaines de l'habitat et du logement, des services à la population, de l'action culturelle, de la préservation du patrimoine et de l'environnement, de l'action économique et de la structuration touristique, pour un coût total de l'ordre de 835 000 €.
- Limiter les crédits de fonctionnement du Syndicat Mixte à hauteur de 870 000 €.
- Mettre en œuvre les nécessaires outils de communication autour de l'action du Syndicat Mixte de Pays, pour un coût global de l'ordre de 75 000 €.

• En recettes

- Maintenir le produit des contributions des membres du Syndicat Mixte (communes et communautés de communes) à hauteur de 3,50 €/habitant, soit 191 000 €.
- S'appuyer sur des concours de l'Europe au titre du programme Leader +, à hauteur prévisionnelle de 263 000 €, étant précisé que ces crédits font l'objet d'un zonage sur la Destination Vignobles.
- S'appuyer sur des concours de l'Etat, à hauteur prévisionnelle de 41 000 €.
- S'appuyer sur des concours de la Région Languedoc-Roussillon, à hauteur prévisionnelle de 310 000 €.
- S'appuyer sur des concours du Département de l'Hérault, à hauteur prévisionnelle de 830 000 € dont 510 000 € sont statutairement consacrés à l'ingénierie et à l'assistance technique,
- Enfin, les recettes liées aux reliquats des chartes intercommunales, pour un montant de l'ordre de 30.000 €.
- Prévoir d'autres recettes (régie de recettes, partenariat avec la Régie de Développement Local, études OPAH...) pour un montant de l'ordre de 145 000 €.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical donne acte des Orientations Budgétaires 2006 du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc & Vignobles.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.

Fait à Béziers, le 07 novembre 2005.

Le Président,

Francis BOUTES

Reçu en Sous-Préfecture De Béziers Le 24 novembre 2005
--